

DIRECTIVE – Visite de parents/familles/curateurs durant la période de crise sanitaire liée au coronavirus

Préambule

La Cité du Genévrier procède à un dé-confinement progressif de l'institution, suite au plan proposé le 4 mai par les instances faïtières et cantonales.

La Direction est heureuse de pouvoir informer les familles que les visites aux résidents font partie des premières mesures de dé-confinement adoptées et vont de ce fait pouvoir reprendre **dès le 18 mai prochain**.

Elle remercie toutefois les personnes concernées de bien vouloir respecter strictement les directives ci-dessous, afin que cet assouplissement puisse se poursuivre, pour le bien de tous. Elle se doit également de rappeler que, en cas de détérioration de la situation sanitaire, les mesures de dé-confinement prises pourraient être rapidement annulées.

Marche à suivre :

1. Le parent qui souhaite rendre visite à son enfant/pupille téléphone au groupe de vie concerné pour convenir d'un rendez-vous.
2. L'éducateur/trice consulte Medhive (réservation des salles) pour voir si la plage souhaitée est libre.
3. Durant ce téléphone, il informe le parent :
 - ✓ Que la visite (2 personnes adultes maximum) ne devra pas durer plus de 30 minutes
 - ✓ Que les visiteurs n'auront pas accès aux groupes de vie et que les visites auront lieu dans un lieu défini (pour les résidents du site principal : salle Pléiades ou terrasse de la salle Pléiades en cas de beau temps. Pour les résidents vivant hors du site principal : au Rural de Pra)
4. L'éducateur/trice appelle la réception pour que la plage horaire soit notée dans Medhive.
5. Le jour de la visite :
 - ✓ Lors de son arrivée sur le parking des sites respectifs, le parent appelle le groupe pour informer de son arrivée.
 - ✓ L'éducateur/trice concerné se déplace sur le parking pour accueillir le parent. Il vérifie s'il présente des symptômes du COVID (fièvre, toux, maux de gorge, souffle court ou perte de l'odorat et du goût). Si la réponse est négative, la visite peut avoir lieu. Si elle est positive, la visite doit être différée.
 - ✓ L'éducateur/trice accompagne le parent sur le lieu du rendez-vous.
 - ✓ A l'arrivée sur place, l'éducateur/trice informe le parent par rapport aux mesures à prendre : désinfection des mains, port du masque chirurgical et respect des règles de distanciation sociale (minimum 2 mètres, pas de contact physique).
 - ✓ Le parent a la possibilité d'échanger des objets simples avec le résident (dessins, photos, cadeaux).
 - ✓ L'éducateur/trice va chercher le résident sur le groupe de vie et l'accompagne sur le lieu de la rencontre. Il rappelle au parent que la totalité de la visite doit impérativement se dérouler à l'endroit prévu.
 - ✓ L'éducateur/trice vient rechercher le résident 30 minutes plus tard.
 - ✓ Les parents quittent le local en emportant leur masque et en le jetant à l'extérieur de l'établissement.
 - ✓ L'éducateur désinfecte la table et les chaises qui auront été utilisées puis raccompagne le résident sur le groupe.